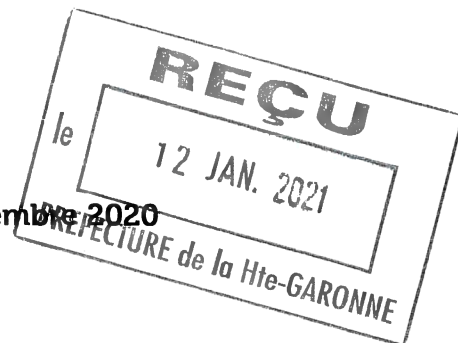


**HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE**

Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 2 décembre 2020



Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

L'an deux mille vingt, le 2 décembre à 10h30,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 16 novembre 2020

Nombre de membres : en exercice : 295, votants : 76, pour : 70, abstention : 6,

Pour : Aknin Danièle, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Avrillaud Isabelle, Barthe Vincent, Bernes Jean-Paul, Bertot Jean-Daniel, Boissières Jean, Boué Charlene, Boureau Pascal, Boy Jean-Pierre, Calais Maxime, Camus Anne-Lise, Carrière Sébastien, Castet Thierry, Cesses Nicole, Chourreau-Bec Karyn, Claustre Joëlle, Combalier Sabine, Combret Emmanuelle, Constans Loïc, Demenitroux Emma, D'haene Alain, Douarche Joëlle, Dupuy Séverine, Durieux Antoine, Emery Françoise, Escaffre Michel, Esponde Caroline, Frayard Céline, Frezouls Jean-Pierre, Fricaud Jean-Luc, Gilson Fabienne, Graglia Fabrice, Guillemot Morgane, Guillermin Thierry, Hollard Solange, Ibres Laëtitia, Jousse Jean-Luc, Kauffeisen Antoine, Kissi Patrick, Klotz Julien, Lahana Julien, Larrieu Guy, Leyreloup Anne-Marie, Louis-Lhoste Maryline, Machado Florence, Miro Bertrand, Moncada Martine, Morice Michel, Nadaud Bassuel Laure, Penavaire Sandrine, Pérez Marie-Hélène, Perrin-Milioti Nicole, Peyre Claudine, Piquemal Eliane, Puertolas Yannick, Renard Patrice, Roméo Pascale, Rostaing Nicolas, Rumeau Nathalie, Santaella Jeannine, Sourbier-Cazelles Nathalie, Terki Zaïna, Tirman Sophie, Tudela François, Vachin Thierry, Vertut Pierre, Vitet Martine, Wade Valérie.

Abstention : Blanchon Alix, Couliou Benoist, Fernandez Marc, Galopin Marc, Laissus François, Roques Marie-Christine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L1612-1 du CGCT ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement :

- d'autoriser le Président de Haute-Garonne Environnement à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans les limites indiquées ci-dessous.

Chapitre	Article	Détail	Rappel budget 2020	Montant autorisé (max. 25%)
21	2181	Installations générales	56 000 €	14 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	4 500 €	1 125 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	316 013,63 €	90 265,91 €
041	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €

La délibération est adoptée.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement